בס"ד

La Daf de Chabat

Feuillet N°8

BÉ'HOUKOTAÏ (en Israël)
BÉHAR (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

Parachat BÉ'HOUKOTAÏ

EN MARCHE VERS LES BÉNÉDICTIONS

« ***Si dans mes statuts vous marchez*** *et mes Mitsvot vous gardez, vous les faites... je donnerai leur pluies en leur temps...vous aurez du pain à manger en abondance, et vous demeurerez en sécurité dans votre pays. Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos ; je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles, et le glaive ne traversera point votre territoire...* » (Vayikra 26 ; 3-6)

Comment pouvoir bénéficier de ces magnifiques bénédictions ? Et qu'est-ce que signifie « marcher dans les statuts d'Hachem » ?

Le Or Ha'haïm Hakadoch offre rien que sur ces mots 42 explications différentes !

Et voici ces mots pour la septième explication : « *Dans les Pirkeï Avot (4;14) il est enseigné "**Exile-toi dans un lieu de Torah...** (...)" c'est-à-dire qu'il faut aller d'endroit en endroit pour acquérir la Torah, comme l'explique la Guémara ('Haguiga 5b) : tous s'exilaient pour aller étudier. Certains partaient pour six mois, et revenaient un seul jour pour s'occuper de leurs affaires. Tel est le sens du verset : "si dans Mes statuts (...)" : il évoque l'étude de la Torah pour laquelle il faut marcher [s'exiler]. En effet, pour se consacrer librement à l'étude, il n'est pas possible d'étudier chez soi, car **celui qui reste chez lui sera sans cesse détourné de son étude par des soucis d'ordre ménager**. C'est pourquoi "l'homme doit abandonner son père et sa mère" et quitter l'endroit où il est pour **aller à la recherche de la Torah**.*»

Selon les paroles du Or Ha'haïm Hakadoch, Hachem exige que nous nous exilions pour la Torah, que nous nous arrachions de notre cocon pour pouvoir avancer, **c'est la condition sine qua non pour acquérir et intégrer la Torah.**

Pour avancer et s'élever dans la vie **il faut savoir parfois se déconnecter de son environnement, savoir faire le tri autour de soi, ce qui est nuisible où pas, que ce soit des personnes ou des objets**. Il y a parfois des gens autour de nous qui nous empêchent d'avancer, ils nous retiennent !!!

A ce sujet le Rav Pinkus *Zatsal* rapporte l'histoire suivante : En observant la grande porte du grand Beth Hamidrach de la yéchiva, il constate après un calcul simple qu'elle parcoure chaque jour plusieurs centaines de kilomètres... La porte est poussée chaque matin par plus de 300 barou'him (étudiants) qui rentrent pour la téfila. Pour chaque poussée exercée la porte parcours 2 mètres (ouverture-fermeture). Multiplions par les 300 élèves qui rentrent chaque matin dans le Beth Hamidrach cela représente 600 mètres. Ensuite ils sortent pour aller prendre le petit déjeuner, donc encore 600 mètres, puis ensuite il retourne au Beth Hamidrach pour étudier encore 600 mètres... ainsi de suite... une douzaine de fois par jour ce qui fait environ à la fin de la journée 6-7 kilomètre, à la fin de la semaine une cinquantaine.... et pourtant après déjà plusieurs années en poste à la yéchiva, **suite p2**

Etymologie d'un mot

Rav Asher Brakha

MÉZOUZA

Les **Mézouzot** sont les petits parchemins que l'on accroche sur les linteaux des portes. Le mot **Mézouza**, en fait, est la traduction du mot linteau et c'est parce qu'on la place sur la **Mézouza** de la porte que le parchemin s'appelle "**Mézouza**".

Dans le mot **Mézouzot**, vous avez deux mots ZaZ et Mavèt. «ZaZ = זזdéplacer » ; « mavèt = מוות la mort».

Les **Mézouzot** protègent de la mort, elles protègent de tous préjudices ; elles nous protègent lors de notre sortie de la maison et lors de notre retour. C'est en l'embrassant que l'on se souviendra que Hachem Se tient à la porte de nos demeures et qu'Il nous protège.

Remarquons que les deux **Zaïn** זז forment ensemble la lettre **'Het** ח, qui elle-même a la forme d'une porte. C'est d'ailleurs ainsi que l'on écrit la lettre **'Het** (חח) dans le Séfer Torah, avec deux Zaïn.

Le Zaïn veut également dire "arme". En outre, sa racine signifie aussi "nourrir" du mot "mazon". La lettre Zaïn exprime donc la protection et rappelle que Hachem est "zane" le monde, Il nourrit le monde.

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Parachat BEHAR

Y A-T-IL UNE MITSVA DE VIVRE EN ISRAËL ?

Dans notre Paracha est mentionné: « *(Hachem) nous a donné la terre de Canaan pour être notre D.ieu*» . Le Talmud dans Kétouvot 110 apprend de ce verset une chose étonnante: « **Celui qui vit en dehors d'Israël RESSEMBLE à quelqu'un qui n'a pas de D.ieu, tandis que celui qui réside en Israël a un D.ieu! »**

Malgré tout, il existe une discussion entre les grands Poskims (décisionnaires) à savoir s'il y a une Mitsva de résider en Israël. Le Rambam dans son Séfer Hamitsvots ne rapporte pas cette Mitsva tandis que le Ramban s'oppose (Mitsva 4) et rapporte des preuves qu'il y a 'oui' une Mitsva de nos jours à vivre en Israël. Il existe une intéressante 'Responsa'(Yoré Déa 454) d'un grand de la Hassidout : le Avnei Nézer élève du fameux Rabi de Kotzk. Après avoir rapporté des preuves qu'il y a une Mitsva de résider en Israël, il donne **une explication saisissante de la raison pour laquelle beaucoup des grands du Clall Israël ne sont pas montés dans le saint pays.**

Avant d'aborder sa réponse il faut expliquer qu'à un niveau spirituel TOUTES les nations du monde (à l'exception de la terre d'Israël) ont un Prince/Sar dans les Cieux. On l'apprend par des versets de nos prophètes! C'est par lui que l'abondance descend dans tel ou tel pays. Par conséquent, explique le Avnei Nézer, la raison pour laquelle les grands de notre nation ne sont pas montés en Israël, était que leur Parnassa provenait de la Gola (diaspora) et donc restait aux 'mains' de ce Sar. Explique le grand Rav que recevoir de la Gola son pécule mensuel c'est continuer à être influencé par le Sar de la nation étrangère et ça diminue en cela la Mitsva de résider en Israël!! Par contre la mitsva sera entièrement accomplie si on arrive à vivre du Chéfa/abondance qui provient du pays d'Israël!- Fin de ces paroles révolutionnaires!

Malgré tout il faut savoir que c'est un 'Hidouch (nouveauté) qui n'est pas rapporté parmi les autres grands Poskims. Il reste un point fondamental bien au-delà des paroles du Avnei Nézer. C'est que **la montée en Erets doit rester une véritable 'Alya' c'est-à-dire une montée dans la spiritualité, c'est-à-dire la Thora et les Mitsvots!** Si la famille abandonne une communauté, une Bonne EDUCATION juive en Gola pour arriver en Erets et diminuer dans la vie juive... alors c'est sûr qu'il n'y a AUCUNE Mitsva à venir dans le pays de l'Agence Juive!! Et si on rétorque la Guémara Kétouvot mentionnée au début, le Ben Ich Hai l'explique: c'est qu'en dehors d'Israël les Téphilots du Clall Israël passent par ces Anges/Sar avant d'arriver devant le Trône Céleste. C'est en cela que la Avoda du Juif en Gola ressemble un tant soit peu à de l'idolâtrie. Tandis qu'en Erets Israël les prières passent DIRECTEMENT vers Hachem : vers le D.ieu unique et pas au travers des anges. **Mais il reste sans le moindre doute que l'Avoda/le service saint, qu'elle soit en Erets ou en Gola fait PLAISIR à Hachem. Et c'est le véritable but !**

Rav David Gold (00 972.390.943.12

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

EN MARCHE VERS LES BÉNÉDICTIONS (suite)

avec des milliers de kilomètres au compteur, elle n'a pas bougé !!! Mais pourquoi ? comment se fait-il?! La voiture elle avance, mais cette pauvre porte est là !! C'est tout simplement parce qu'elle est attachée !!! Elle bouge certes, mais n'avance pas, et ce sera ainsi tant qu'elle sera attachée !! Le vrai problème c'est que **l'on a peur du regard des autres, ne plus être comme tout le monde... Mais est ce que le juif doit être comme tout le monde pour réussir ?**

Prenons par exemple les anglais, ils n'ont honte de personne. Leur volant est à droite, ils roulent dans l'autre sens, ils ne mesurent pas en mètre, n'utilisent pas les euros, ils sont restés eux mêmes, majestueux! Ils ont su resté authentique.

Nos Sages nous enseignent : « *Mieux vaut pour l'homme être traité de fou toute sa vie plutôt que d'être mauvais un seul instant aux yeux de D.ieu*. » Le Rav Sitruck *Zatsal* disait « *Mieux vaut le courage de la solitude, que la lâcheté de la société* ». La Guémara (Kétouvot 17a) nous enseigne : « *Et si l'on vient te dire qu'il faut toujours mêler son esprit à la société : réponds que c'est d'accord s'il s'agit d'hommes qui se conduisent comme des hommes, et non comme des animaux.* »

« ***Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez....»*** (Vayikra 26;3) C'est aussi **marcher dans les voies de la *halakha*** *nous dit aussi le* Or Ha'haïm Hakadoch. *La Halakha* qui est avant tout le code de lois régissant toutes les facettes de la vie du Juif. Étudier et observer la halakha assure la survie de chacun d'entre nous. Rachi explique que la Torah inculque la voie à suivre et permet de s'écarter du péché. Comme nous le disons tous les matins dans la téfila : « כָּל הַשּׁוֹנֶה הֲלָכוֹת בְּכָל יוֹם, מֻבְטָח לוֹ שֶׁהוּא בֶּן הָעוֹלָם הַבָּא, שֶׁנֶּאֱמַר הֲלִיכוֹת עוֹלָם לוֹ, אַל תִּקְרֵי הֲלִיכוֹת, אֶלָּא הֲלָכוֹת - quiconque étudie tous les jours les lois est assuré d'accéder au monde futur, car il est dit ''les chemins du monde lui appartiennent'', ne lis pas **''chemins/** הֲלִיכוֹת**''**mais **''lois/** הֲלָכוֹת**''**».

On ne doit pas faire comme ceux qui déclarent : « **Je préfère ne pas savoir !...** » en se disant que leur ignorance les dispensera du châtiment.

Le 'Hafets 'Haïm (Ahavat Hessed 2ème partie, chapitre 9) explique que le mauvais penchant n'abandonne jamais ses tentatives de persuader la personne de se montrer moins strict dans l'observance des Mitsvot et de se dire : « ***Quel besoin as-tu de connaître ta grande responsabilité de pratiquer la bonté ? N'est-il pas préférable de l'ignorer, de façon à demeurer dans la catégorie de ceux qui pèchent sans intention et ne pas faire partie de ceux qui pèchent de façon délibérée ?*** »

Le 'Hafets 'Haïm raconte qu'il a entendu la réponse donnée à cet argument par l'un des grands érudits de sa génération. Il expliquait qu'on peut comparer cette attitude à celle d'un homme pensant que s'il gardait les yeux fermés en marchant, ce ne serait pas sa faute s'il trébuchait et tombait. Ce sage avait rapporté la parabole suivante :

Un homme sur le point de prendre la route reçoit le conseil d'éviter un certain trajet car la route, à cet endroit, est parsemée de crevasses et d'embûches. « J'ai une façon de résoudre ce problème, répond-il. Donnez-moi une écharpe ». « A quoi te servira une écharpe ? lui demandent ses compagnons. « Je m'en servirai pour me couvrir les yeux, leur explique-t-il. De cette façon, personne ne pourra se moquer de moi si je tombe car, comme je n'y vois rien, je n'aurais de toute façon pas pu éviter la crevasse !... »

Cette « stratégie » est accueillie par des éclats de rire. « Imbécile! lui disent ses compagnons. C'est précisément parce que tu t'es couvert les yeux alors que tu aurais pu t'en servir pour éviter les embûches qu'on se moquera de toi ! »

De la même façon, le yétser hara conseille à l'homme de marcher les yeux fermés pour ne pas connaître ses obligations (en Torah). Il croit pouvoir se justifier en disant : « Je ne connaissais pas mes obligations car j'avais les yeux fermés… » En réalité, cela ne fera qu'aggraver son cas car on lui reprochera d'avoir fermé les yeux.

« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez....»

S'exiler, pour étudier, nous permettra de nous instruire et connaître la Halakha. Ainsi nous pourrons avancer les yeux ouverts, éviter les embûches et bénéficier de toute les bénédictions promises.

Chabat Chalom

L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

QU'EST-CE QUE TU M'AS FAIT ?!

« Et alors ils expieront leur iniquité » *(Vayikra 26;41)*

A la fin de la remontrance, il est écrit : « *moi aussi je les aurai traités hostilement en les déportant dans le pays de leur ennemis, à moins qu'alors leur cœur obtus ne s'humilie, et alors ils expieront leur iniquité* ».

Comment expier ? Par l'argent dépensé quand on amène un sacrifice et par les souffrances endurées par notre corps.

Le Rav Galinsky *zatsal* raconta : un jour que je me trouvais à l'hôpital, un médecin qui avait l'air perturbé me demanda conseil : il me raconta que, quelques jours auparavant, était hospitalisé dans le service un homme gravement malade, qui endurait de terribles souffrances corporelles. La maladie l'avait très rapidement diminué et le diagnostic ne laissait entrevoir aucun espoir de guérison.

La mort aurait dû avoir raison de lui depuis longtemps, il était maintenu en vie artificiellement, branché à plusieurs appareils. Lors d'une ultime visite des médecins, il fut conclu que son cas était désespéré et qu'il n'y avait pas de raison de laisser cet homme continuer à souffrir pour rien, il fut donc décidé de débrancher les appareils qui le maintenaient en vie. En seulement trois heures, tout fut terminé.

Avant-hier, le défunt apparut en rêve au médecin en lui reprochant : "*Qu'est-ce que tu m'as fait ?!*"

"*Je t'ai libéré de tes souffrances*", lui répondit-il.

"Pourquoi ?!", marmonna le défunt. « *Mon âme est montée au Ciel et on m'a appris qu'il me restait encore quatre jours de souffrance dans ce monde afin d'expier toutes mes fautes. Je serais alors monté directement au paradis avec une âme purifiée. Et maintenant que tu as mis terme à ma vie prématurément, je ne sais pas combien de temps je vais devoir croupir en enfer ! Qu'as-tu fait ? A quoi bon ?!* »

Le médecin était décontenancé, il me demanda : "*C'est réellement comme ça ?! Quelle différence y a-t-il s'il souffre ici ou là-bas ?*"

Le Rav lui répondit : "*Bien-sûr qu'il y a une différence ! Notre monde s'appelle "le monde de la réduction*".

Chaque mitsva accomplie ici a des répercutions décuplées dans les mondes supérieurs. Inversement, une faute, même la plus petite qu'il soit, a des effets destructeurs là-haut. Ainsi, la moindre petite souffrance dans ce monde évite un long séjour en enfer, d'autant plus que le Ramban a écrit dans l'introduction de son commentaire sur le livre de Iyov qu'un seul instant en enfer est bien plus pénible que les souffrances qu'a enduré Iyov tout au long de sa vie.

Mais écoutez plutôt cette histoire. Un jour que le Gaon de Vilna était entouré de ses disciples, il leur enseigna : "*Sachez que tout ce qui est raconté dans le livre "Réchit 'Hokhma" au sujet des terribles souffrances de l'enfer est entièrement vrai, mais sachez que cela n'a pas été écrit pour faire peur. Bien au contraire, l'enfer est encore bien plus effrayant que ça !*"

Les disciples furent secoués par les mots de leur maitre, à tel point qu'un d'entre eux tomba malade. On en informa le Gaon de Vilna qui décida d'aller rendre visite au malade. Ses disciples l'accompagnèrent, ils étaient persuadés que leur maitre allait rassurer le malade en lui demandant de ne pas prendre les choses trop à cœur, qu'après tout, ce n'était pas si terrible. Le malade fut très touché de la visite de son maitre. Celui-ci s'adressa à lui en ses termes : "*Sache que tout ce que j'ai dit est vrai, nous ne sommes pas capables d'imaginer quelles sont les souffrances de l'enfer ! Ceci dit, j'ai oublié de rajouter un détail. Nous ne sommes pas capables non plus d'imaginer combien les souffrances endurées dans ce bas monde nous enlèvent celles qui nous attendaient en enfer !*"

Le Rav Galinsky conclut son explication : "*Et c'est ça que le défunt a voulu vous dire quand il vous est apparu en rêve* !"

Le médecin fut bouleversé, il demanda : "*Qu'est-ce qu'il me reste à faire ?!*"

Je lui répondis : "*Écoute bien, on est sur le point de l'envoyer en enfer, à ton avis, il n'a rien d'autre à faire que de descendre dans ce monde pour se plaindre devant toi ?!Et en plus, pour pouvoir faire ça, il faut que cela soit cautionné depuis là-haut, et sais-tu pourquoi on l'a cautionné ? Il n'y a qu'une seule raison possible. Puisque tu es responsable d'avoir arrêté trop tôt ses souffrances et donc de l'avoir empêché de rentrer directement au paradis, il s'est dévoilé à toi afin que tu répares les pots cassés et qu'il puisse récupérer son ticket pour le paradis !*"

"*Comment* ?", demanda-t-il d'un ton étonné.

"*En revenant à la religion, et les mitsvot que tu vas accomplir vont lui donner plus de mérite* !"

Il s'inquiéta : "*Et jusqu'à ce que j'accomplisse ces mitsvot ?*"

Je lui répondis : "*Ne t'inquiètes pas, si tu prends sur toi de le faire, on considérera dans le Ciel comme si c'était déjà fait !*"

Le médecin devint dès ce jour un Juif pratiquant !

(Traduit de l'ouvrage Véïgadéta)

La Séfirat Haômère
En route pour le don de laTorah...

LES FILS DES TROUS?

Nous lisons dans la Hagada de Pessa'h :
"הָא לַחְמָא עַנְיָא. דִּי אֲכָלוּ אַבְהָתָנָא בְּאַרְעָא דְּמִצְרָיִם....לְשָׁנָה הַבָּאָה בְּאַרְעָא דְיִשְׂרָאֵל בְּנֵי חוֹרִין/ Voici le pain de pauvre que nos pères mangeaient en Égypte… L'année prochaine, en Erets Israël, **des hommes libres/Bneï 'horine** "
Dans toutes les Téfilot aussi, nous répétons : « Zeman 'hérouténou / l'époque de notre liberté »....

Mais que signifie l'expression בְּנֵי חוֹרִין/ Bneï 'horine? Si l'on nous posait la question, chacun d'entre nous répondrait : « libre, liberté, affranchi... ». Mais si on pose la question à un olé 'hadach (nouvel arrivant en Israël) peu hébraïsant, qui chercherait dans son dictionnaire, il la traduirait par : « les fils des trous... ». Cette traduction littérale semble étrange, mais elle est d'une extrême profondeur !
Dans les Pirkeï Avot 6;2 il est dit : « *Les tables de la loi étaient l'œuvre de D.ieu, et l'écriture était celle de D.ieu, gravé « חָרוּת» sur les tables »* (Chémot 32;16) *; **ne lis pas «חָרוּת gravée » mais « חֵרוּת liberté. »** Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah...* »
Il est fréquent de trouver dans la Michna ce genre d'enseignement : « *ne lis pas de cette façon, mais plutôt ainsi* ». On pourrait se demander pourquoi, et surtout de quel droit, on pourrait changer ce qu'il est écrit.
L'intention de la Michna n'est pas de corriger le texte de l'Écriture. Elle veut simplement montrer que le verset peut être interprété différemment.
Le Maharal de Prague explique ce qui suit :
Lorsque l'on taille la pierre pour y graver des lettres, c'est grâce à l'action de creuser que la lettre va apparaître, en tapant des petits coups qui font des trous. **L'accumulation de tous ces petits trous va donner naissance à une lettre, puis une autre, puis un mot…** Ainsi, les Lou'hot/tables de la loi ont été taillées par Hakadoch Baroukh Hou. Il les a gravées ! Il a gravé les Dix Commandements et, par cette action, a **« imprimé notre carte d'identité »** dans la pierre. Celle-ci en main, **nous sommes un peuple, un peuple libre, des Bneï 'Horine.**
Établissons maintenant un lien entre la traduction de notre olé 'hadach et la Michna dans les Pirkeï Avot qui nous demande de ne pas lire Gravée mais Liberté.
En effet, Bneï 'Horine signifie les hommes libres, mais aussi les « fils des trous ».C'est grâce à ces trous, les trous de la gravure des Lou'hot/tables de la loi, que nous sommes libres !
Ainsi, l'expression Bneï 'Horine prend tout son sens: hommes libres mais aussi fils des trous, qui sont issus de la taille des Lou'hot !!
Nous comprenons donc que le but de la fête de Pessa'h, ce n'est pas juste la sortie d'Égypte. Le but principal, c'est de recevoir la Torah !
Comme le dit la Michna : **Car il n'y a d'homme réellement libre que celui qui s'adonne à l'étude de la Torah !** Il ne faut pas confondre cette notion avec le terme de liberté employé en hébreu moderne : « 'hofchi », car un juif n'est jamais « 'hofchi »/affranchi. Comme l'exprime David Hamélekh dans les Téhilim (88;6) : « בַּמֵּתִים חָפְשִׁי les morts sont libres ». Et la Guémara (Chabat 30a) explique dans quel sens les morts sont libres : lorsqu'un homme meurt, il devient libre/'hofchi de la Torah et des Mitsvot, dans la mesure où il ne peut plus étudier ni accomplir des Mitsvot.
Un juif vivant ne peut pas être 'hofchi/affranchi, et encore moins lorsqu'il vit en Erets Israël (contrairement au passage de l'hymne national israélien : « lihyot am 'hofchi beartsénou.... »/être un peuple affranchi sur notre terre).

Nous sommes dans ce monde dans un seul but, Hachem nous a libérés d'Égypte pour une seule raison : Le Midrach Hagada enseigne : « Moché annonça la délivrance aux Bneï Israël et ajouta qu'au terme de 50 jours après la délivrance, ils recevraient la Torah. Comme il est dit : « Quand tu auras fait sortir le peuple d'Égypte, vous servirez Ha-Elokim sur cette montagne-ci » (Chémot 3;12), et le texte fait allusion au don de la Torah sur le mont Sinaï.
Le Séfer Ha'hinoukh est un ouvrage ayant pour but de nous expliquer la racine et la nature de chaque Mitsva, ainsi que ses raisons de cette dernière, afin de mieux comprendre les Mitsvot et définir notre rôle et notre travail. Il explique que la Mitsva de Séfirat Haômère n'est pas simplement l'action de compter. Tout le monde sait compter.
Que la Torah attend-elle de nous ?
La sortie d'Égypte, précédée des plaies et accompagnée de miracles, n'a été orchestrée et accomplie que dans un seul but : la venue des Bneï Israël au Mont Sinaï pour recevoir la Torah.
Dans quel but Hakadoch Baroukh Hou nous a-t-Il délivrés de l'esclavage ? Est-ce pour que nous puissions souffler, respirer, échapper à nos souffrances, pouvoir profiter du soleil du désert ? Non !
Hachem nous a délivrés et nous a fait sortir d'Égypte par les prodiges que nous connaissons – les 10 plaies, l'ouverture de la mer, etc. – uniquement pour que nous puissions nous rendre au mont Sinaï et recevoir la Torah ! Tous les événements de la sortie d'Égypte n'ont été que des signes, que le Séfer Ha'hinoukh qualifie de Tafel/accessoires, par rapport au Ikar/l'essentiel qui est le don de la Torah.
Rachi (Beréchit 2;31) explique à propos du mot « yom Hachichi » / *le* sixième jour, que la lettre «ה» semble être superflue car elle n'apparaît pas pour les autres jours de la création.
Hachem ayant terminé la création du monde ce jour-là, nous devons comprendre que toute Son œuvre est destinée à nous faire savoir que Hakadoch Baroukh Hou l'a accompagnée d'une condition : que le peuple juif accepte les cinq (valeur numérique de la lettre «ה») Livres de la Torah.
Le prophète affirme : «Si ce n'était pour Mon alliance [la Torah] le jour et la nuit, Je ne maintiendrais pas les lois du ciel et de la terre » (Yirmiyaou 33;25). Ce verset nous apprend que **l'existence du monde dépend de l'étude de la Torah !**
Le Séfer Ha'hinoukh poursuit en expliquant que la Torah nous a ordonné de compter depuis le lendemain du premier yom tov de Pessa'h jusqu'au don de la Torah pour **exprimer notre désir immense de recevoir la Torah.**
Nous comptons jour après jour, non pas dans un compte à rebours, mais le nombre de jours passés. Nous introduisons quarante-neuf jours dans notre « compteur à Mitsvot » pour mériter d'**atteindre ce grand événement, Matane Torah.**

Une histoire de Moussar
Nos sages nous racontent...

PAUVRE PATRON !

Un grand patron d'une usine emploie de nombreux employés et ouvriers. Tous les jours il s'occupe de son affaire, gère le personnel, les secrétaires, les comptables, les commandes... Un jour l'un de ses amis vient lui rendre visite. Le chef d'entreprise est très concentré, la tête dans ses comptes, à tel point qu'il ne prend même pas le repas qu'on lui avait chauffé et apporté. Le plat reste sur son bureau, froid et à présent immangeable. Son ami l'interpelle : **« Jusqu'à quand resteras-tu un pauvre serviteur et ne profiteras-tu pas de ce que tu as ? »** Étonné, l'autre répondit : « Mais qu'est-ce que tu racontes ? Moi pauvre ! **Mais regarde le business que j'ai, tout m'appartient ici, j'ai monté l'affaire de mes propres mains, c'est moi qui dirige tout le monde ... »**
« Peut-être, mais eux, quand arrive l'heure de manger, ils mangent, et une fois le travail terminé, ils rejoignent leurs familles. Par contre toi tu n'es qu'un pauvre, ne sachant même plus pourquoi et pour qui tu travailles. Tu es épuisé, affamé et assoiffé,... »
« Augmenter sa fortune, c'est augmenter ses soucis. Avot 2;6». Le Rachbats explique que la richesse est génératrice de préoccupations (travail sans fin, peur des vols ou des pertes, contrôles fiscaux...)
La berakha ne consiste pas seulement à posséder, mais aussi à profiter. Ainsi lorsque l'on prie pour la parnassa, demandons surtout la santé et la disponibilité, afin de profiter de toutes les bontés que Hachem nous offre. **Parfois nous possédons une belle garde-robe, mais une hospitalisation à plus ou moins long terme nous obligera à porter le « beau » pyjama de l'hôpital. N'oublions pas l'essentiel !**

Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza « Coach de vie »

Le Shalom Bait, pour intégrer nos maisons, est avant tout **une question de priorité**. Il est à priori inconcevable de construire sur du long terme et de s'épanouir, si notre relation n'est pas en perpétuelle évolution. Or, par perpétuelle évolution, il faut entendre qu'il faut se **redemander chaque jour « comment je peux créer un lien plus fort avec mon conjoint ? »**. Nous avons dit « une question de priorité ». **Le fait de savoir privilégier une chose/un individu est toujours en comparaison avec un autre élément**. Ici privilégier son couple sera toujours en comparaison avec un ami, une soirée, une obligation, le travail, un besoin de se détendre. Dans notre existence, il y a certes des moments pour tout. Mais lorsque nous sommes mariés, ces moment ne se définissent pas seulement en fonction de ce que « **moi** je crois ou je ressens » mais en fonction de ce que « nous, **mon conjoint et moi**, croyons ou ressentons ». En d'autre terme, donner préséance à son couple, **c'est savoir définir dans quelle situation mon conjoint passe avant d'autre intérêt et obligation**. Pas de panique ! Si vous comprenez vraiment le principe et que votre conjoint est quelqu'un d'important dans votre vie, cela se fera naturellement. Sinon je peux vous aider.

EXEMPLE :

1) Vous aviez prévu une soirée entres amis que vous avez complètement oublié, et vous préparez pour le même jour une sortie avec votre conjoint. Vous devez choisir. Certes vous étiez engagée au préalable avec vos amis, mais votre relation de couple est plus importante que cette soirée et donc doit **peut-être** passer avant.

2) Vous avez des soucis à régler et vous n'arrêtez pas d'y penser alors que votre conjoint essaye de partager quelque chose avec vous. Du coup, vous avez l'air absent et cela lui fait de la peine ou l'énerve. Là encore, bien que vos soucis soient considérés comme des « obligations » à vos yeux, vous ne devez pas oublier qu'il en est de même pour votre relation de couple. Or, **maintenant**, quand vous êtes à la maison, c'est le moment de penser au couple et, non pas, à d'autres obligations.

3) Vous n'avez rien prévu et on vous propose une sortie, mais cela fait longtemps que vous n'êtes pas sortie avec votre conjoint. Le sens des priorités doit, là encore, vous pousser à vérifier si elle n'est pas intéressée par une sortie avant d'aller investir ailleurs.

Il est évident que nous ressentons parfois une certaine nécessité à prendre l'air, à voir d'autres personnes que le cercle familial, et **c'est légitime**. Néanmoins, rappelez-vous qu'originellement, notre relation de couple devait être une source de satisfaction, de passion et d'amour. Et n'oubliez pas que **cette flamme n'existe que dans les projets pour lesquelles nous nous donnons à fond et nous nous investissons**. C'est la clé de nos sentiments positifs. Donc avant de sortir voir des amis, demandez-vous juste : Avez-vous fait tout ce que vous deviez faire pour **vous** épanouir dans votre relation de couple ?

Rav Boukobza ☎054.840.79.77
✉aaronboukobza@gmail.com

Questions en réponses

Rav Avraham Bismuth

Est il vrai que le 14 Iyar n'est pas la date de décès de Rabbi Mëir Ba'al Haness ?

En effet il n'y a aucune source dans le Talmud sur la date de décès de Rabbi Meïr Ba'al Haness. Mais il y a environ 150 ans de cela la communauté de Tibériade décida de construire un bâtiment autour de son tombeau et d'ouvrir sur place une yéchiva. Lors de la construction du bâtiment, pour libérer l'accès du tombeau, les ouvriers retirèrent deux énormes poutres qui se trouvaient sur le tombeau qui rappelait que Rabbi Meïr fut enterré debout comme nous la dévoilé le Ari Hakadoch. Cela prit beaucoup de temps pour enlever la première poutre et donc les ouvriers étaient obligés de repousser la suite de la tâche au lendemain. Cependant un miracle s'y produit, la deuxième poutre se leva toute seule et se posa à coté de la première, exactement comme elle était posée auparavant. L'inauguration de cette yéchiva se déroula le 14 Iyar, et fut fixée un jour de fête en l'honneur de Rabbi Meïr Ba'al Haness et en souvenir du Miracle qui s'était produit.

Peut –on se raser et couper les cheveux le jour de Lag Ba'omer ?

Pour les sépharadim on attendra le 34eme jour du Ômer pour se raser et se couper les cheveux. Les Achkénazim pourront eux se couper et raser le jour même de Lag Baômère. Si Lag Baômère tombe un vendredi les Sépahradim pourront se couper les cheveux et se raser ce jour là en l'honneur de Chabbat.

Peut-on presser un fruit Chabbat ?

Si c'est un fruit que l'on a l'habitude de presser comme par exemple une orange ou du raisin, cela est interdit.

Par contre il sera permis de le presser directement sur un aliment (et non dans un récipient vide) à condition : 1) que cela rajoute du goût et 2) que l'aliment soit supérieur au jus. S'il n'y a pas ces deux conditions, cela est interdit. (Hazon 'Ovadia vol.4 p.129-134 et 137 138 242 255 286)

Est-il permis d'écraser des glaçons Chabbat ?

Il est interdit d'écraser des glaçons Chabbat pour boire de leur eau, mais il est permis de les remuer dans un verre pour qu'ils se décongèlent plus vite. Il est permis de casser un gros morceau de glace pour en faire des petits morceaux. (Hazon 'Ovadia vol.4 p.155, 158 et 172)

Est-ce que le repas de Mélavé Malka est obligatoire ?

Le repas de Mélavé Malka est une obligation et non une bonne coutume ou ségoula, à tel point que le Zohar Hakadoche écrit que tout celui qui ne fait pas Mélavé Malka est considéré comme s'il n'avait pas accomplit la Séoudat Chlichit. Le 'Hida écrit que ce repas a une grande importance car elle sauve des souffrances de la tombe ('Hibout Hakévere). On consommera au moins un Kazaït de Pain (27gr), si on ne peut pas manger de pain on prendra soit du gâteau, soit des fruits. Il est préférable d'accomplir ce repas en habit de Chabbat et on essayera de garder un morceau du repas qu'on consommera pendant la semaine. (Hazon 'Ovadia vol.2 p.440,445)

Est-il permis de sortir dans le domaine public le Chabbat avec une veste où il est cousu des boutons de rechange ?

A priori il est permis de sortir Chabbat dans le domaine public (où il n'y a pas de Erouve) avec une veste où il est cousu des boutons de rechange. Cependant il est recommandé de les enlever avant Chabbat. (Kitsour Yalkout Yossef vol.1 p. 555)

pour toutes questions ou éclaircissements
Rav Bismuth ✉ab0583250224@gmail.com

Chers Lecteurs, si vous appréciez la « Daf de Chabat » et que vous désirez faire partie des abonnés de ce feuillet, ou participer à son édition, veuillez prendre contact par mail : info@ovdhm.com - **VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA**